

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	18.02.2019	11h37	19.115	DEF
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Veronika Pantillon</b>
<b>Titre : L'office de protection de l'enfant protège-t-il vraiment les enfants ?</b>
<p><b>Contenu :</b></p> <p>Nous demandons au Conseil d'État de nous faire part de son appréciation quant aux agissements d'un fonctionnaire de l'office de protection de l'enfant en relation avec une plainte déposée contre des parents nourriciers et légalement institués tuteurs par les autorités portugaises.</p>
<p><b>Développement :</b></p> <p>Dans son édition du 12 février, la presse locale a porté à notre connaissance une histoire totalement surréaliste : un couple désigné tuteurs, en application du droit portugais, d'un enfant portugais de 4 ans (et qui plus est, ses oncle et tante) est déféré devant le tribunal pour enlèvement d'enfant, sur plainte d'un fonctionnaire de l'office de protection de l'enfant.</p> <p>Il ressort de l'article que lorsque l'enfant et sa mère biologique se sont installés en Suisse pour y retrouver leurs tuteurs légaux, l'office de protection de l'enfant a nommé des curateurs suisses pour la mère et l'enfant, le couple qui avait été nommé tuteurs au Portugal obtenant le rôle de « parents nourriciers ». Lorsque la mère nourricière a dû se rendre au Portugal pour y renouveler ses papiers d'identité, elle a essayé sans succès de prendre contact avec le curateur suisse, par ailleurs employé de l'office de protection de l'enfant, qui était en vacances. Elle voulait l'avertir qu'elle emmenait l'enfant. Au retour de ses vacances, le curateur a vu rouge et a déposé plainte pour enlèvement. Il a fait emprisonner le père nourricier, a placé de force l'enfant dans un foyer et a déposé plainte pour enlèvement contre les parents nourriciers.</p> <p>Cette histoire semble tellement surréaliste qu'on est en droit de se poser les questions suivantes :</p> <p>Que s'est-il réellement passé ? L'article est-il complet ? Le cas échéant, le Conseil d'État est-il d'accord sur le fait que l'attitude de l'office de protection de l'enfant est totalement inadaptée ?</p> <p>Notre intention n'est pas d'anticiper le verdict judiciaire qui est attendu le 22 février, mais de comprendre ce qui s'est réellement passé.</p> <p>Il nous semble très étrange qu'à l'heure où le canton essaie par tous les moyens de réduire le nombre de places d'accueil dans les foyers pour des questions économiques, on puisse arracher un petit garçon à ses parents nourriciers de manière totalement disproportionnée pour le placer dans un foyer.</p>
<b>Demande d'urgence : NON</b>

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b>		
Veronika Pantillon		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Christine Ammann Tschopp	Léa Eichenberger	Johanna Lott Fischer
Daniel Ziegler	Joël Desaulles	